

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu les annexes 1, 2, 3, 5 et 6 du décret n°2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste

Vu le décret n°2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade de master.

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du certificat de capacité d'orthophoniste (niveau licence) est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

ORTHOPHONIE 1^{ère} année
Semestres 1 et 2
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent <u>Suppléant(e)</u> : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie <u>Liste des membres :</u> Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie Monsieur le Professeur AUQUIER Pascal Monsieur le Professeur DESSI Patrick Monsieur le Professeur FELICIAN Olivier Monsieur LAZZAROTTO Sébastien Monsieur le Professeur LE COZ Pierre Monsieur MEYNADIER Yohann Madame le Professeur POPLIMONT Christine Monsieur le Professeur RANJEVA Jean-Philippe Madame REVIS Joana Monsieur le Docteur RUEL Jérôme

ORTHOPHONIE 2^{ème} année

Semestres 3 et 4

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent

Suppléant(e) : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Liste des membres :

Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Monsieur le Professeur AUQUIER Pascal

Madame BEURTHEY Odile

Monsieur le Professeur DESSI Patrick

Monsieur LAZZAROTTO Sébastien

Monsieur le Professeur LE COZ Pierre

Monsieur MEYNADIER Yohann

Madame REVIS Joana

Madame RICCIO Julie

Madame le Docteur ROBERT Danièle

ORTHOPHONIE 3^{ème} année

Semestres 5 et 6

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent

Suppléant(e) : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Liste des membres :

Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Madame BEURTHEY Odile

Monsieur le Professeur DESSI Patrick

Monsieur LAZZAROTTO Sébastien

Madame le Docteur PECH Catherine

Madame le Professeur POPLIMONT Christine

Madame REVIS Joana

Madame RICCIO Julie

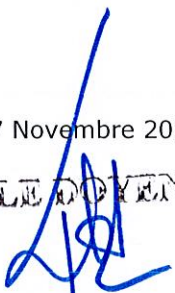
Madame le Docteur ROBERT Danièle

Madame SABADELL Véronique

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 Novembre 2023,

LE DOYEN



Pour le Président et par délégation
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales